



1er open Fide de rentrée du CE stéphanois

du 20 au 21 septembre 2025

Règlement

Article 1 : Du 20 au 21 septembre 2025, le club échecs Stéphanois organise son open FIDE de rentrée à la Maison des associations Henri Dunant, rue Henri Dunant, 42100 Saint-Étienne.
Cet open comporte 6 rondes, à la cadence de 60mn + 30s par coup.
Le joueurs à plus de 2400 elo ne peuvent donc pas participer à ce tournoi.

Article 2 : Le tournoi est ouvert à tous les participants titulaires d'une licence A en cours de validité pour la saison 2025-2026.

Tout joueur non licencié peut :

- prendre une licence sur place auprès de l'organisateur, mais devra remplir le questionnaire de santé.
- avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- fournir une Attestation sur l'honneur comme quoi il a payé sa licence auprès d'un autre club qui n'a pas encore effectué la démarche administrative.

Le nombre de participants est limité à 50.

Article 3 : Les droits d'inscription, 20€ pour les adultes et de 10€ pour les jeunes, seront à régler sur le site Hello Asso :

<https://www.helloasso.com/associations/club-echecs-stephanois/evenements/1er-open-fide-de-rentree-du-ce-stephanois>

Pour s'inscrire et afin de prévoir le nombre de joueur, il est nécessaire soit :

- de s'inscrire via Hello asso et de payer ainsi son inscription à l'avance
- soit de s'inscrire par mail contact@clubechecsstephanois.fr et de payer sur place : espèces en faisant l'appoint, chèque ou carte bleue
- Il est possible de s'inscrire sur place sans prévenir, dans la limite des places disponible auprès de l'organisateur à condition d'être présent avant 9h30. Majoration dans ce cas de 5€

Seuls les joueurs présents seront appariés pour la première ronde, tirage des appariements à 9h50.

En cas de retard, prévenir l'arbitre : 06 88 55 19 97

Article 4 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur à la date du tournoi. Les résultats sont pris en compte pour le classement Elo

Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 15 minutes après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde (forfait ou bye) doit prévenir l'arbitre au plus tard au cours de la ronde précédente.

Seront appariés à la ronde 1 tous les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et confirmé leur présence lors du pointage.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

Dates et horaires des rondes

samedi 20 septembre	dimanche 21 septembre
Pointage 9h00 à 9h45	
• Ronde 1 : 10h00 • Ronde 2 : 13h30 • Ronde 3 : 17h00	• Ronde 4 : 9h30 • Ronde 5 : 13h00 • Ronde 6 : 16H30
	Remise des prix 15mn après la fin de la dernière ronde

Tout joueur se présentant après 9h50 le samedi 20 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Une partie qui ne sera pas terminée 10mn avant la début de la ronde suivante sera ajournée et reprendra dès que possible. (voir la directive 1 : parties ajournées)

Article 5 : Un retard de 30' d'un joueur devant son échiquier est toléré. Sa pendule sera enclenchée au lancement de la ronde. Passé ce délai, la partie sera déclarée perdue par forfait pour le joueur retardataire.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante, sauf s'il se justifie auprès de l'arbitre avant la fin de la ronde. Si le joueur ou la joueuse ne répond pas de façon satisfaisante à la demande d'explications envoyée par l'arbitre principal, ce dernier le signalera à la Direction Juridique .

Article 6 : Les joueurs inscrits peuvent solliciter une ou plusieurs absences auprès de l'arbitre. En ce cas, ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).

1 prise de Bye est également autorisé sur les 4 premières rondes. Dans ce cas, le joueur ne sera pas apparié et marquera 1/2 point.

Cette prise de Bye doit être signalée à l'arbitre avant la fin de la ronde précédente ou par SMS si elle a lieu à la quatrième ronde

Si le bye est pris pour la première ronde, il faut le signalerons de la pré-inscription.

Il ne peut pas par contre y avoir plus de 2 absences.

Article 7 : Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 20 coups. En dessous de ce nombre de coups, il faut le consentement de l'arbitre pour constater la nullité.

Article 8 : Aucun téléphone mobile, montre connectée ou appareil du même type n'est autorisé dans la salle de jeu . Si un tel appareil (même éteint) est découvert sur un joueur, sa partie sera immédiatement perdue..

Article 9 : Le classement est établi au nombre de points. En cas d'égalité, les départages sont (dans l'ordre d'application) : le Buchholz Tronqué, le Cumulatif et la Performance.

Article 10 : Prix.

Les prix sont attribués à la place, après application des départages. (en cas d'égalité, le prix sera partagé)

La liste définitive des récompenses sera affichée avant le début de la ronde 4. Les prix sont non cumulables et ne seront remis qu'aux lauréats présents ou représentés lors de la remise des prix. Les prix au classement général sont distribués à la place. Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

600€ de prix si 50 inscrits

80 % des droits d'inscription seront reversés

Article 10 : Arbitrage : Christian Joly (AFO1)

Article 11 :

Un jury d'appel est constitué avant le début de la première ronde et sera affiché dans la salle de tournoi. Il est chargé de trancher les litiges techniques.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur peut saisir la commission d'appel. Il doit cependant continuer la partie suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel dès la fin de sa partie.

La décision de ce jury est sans appel pour le reste du tournoi. Le joueur pourra toujours faire un nouvel appel devant la Commission d'Appel.

Article 12: Conduite des joueurs et des arbitres.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Un joueur n'est pas autorisé à parler de parties en cours. Il doit par conséquent éviter toute conversation ou lecture suspecte.

Dès la fin de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte à l'arbitre l'original des feuilles de parties dûment complétées (résultat de la partie très clairement indiqué) et signées. Ils doivent également remettre le jeu en place.

Article 13 : Les appariements et résultats sont donnés à titre indicatif sur le site de la Fédération Française des Échecs. Attention, seul le classement établi par l'organisateur est valide.

Article 14 : L'inscription à cet open Fide de rentrée du CE stéphanois implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'organisateur	L'arbitre
Tuncay Acikgoz	Christian Joly

